

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Halte Scolaire le Tremplin Inc	Numéro de permis 2012208	Date d'inspection Le 11 février 2025	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Le Tremplin		Numéro de téléphone (506) 394-3494	
Adresse 520 rue De L'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Le ratio est respecté durant la visite en fin de journée à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue.

Les dossiers administratifs suivants sont tenus sur les lieux :

- Les registres des présences quotidiennes des enfants,
- Les registres des présences des membres du personnel,
- La planification des menus et toute substitution,
- Les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie,
- Des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie sont menés chaque mois,
- Une vérification de la structure de jeux fixe située dans le parc extérieur est faite mensuellement.

Les médicaments ne sont pas tenus ou donnés aux enfants.

original signé par  
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 février 2025

Date

original signé par  
Suzanne Sonier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 février 2025

Date